

ACPIR

Rebuilding Success • Rétablir le succès

L'Association Canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation

ALLER DE L'AVANT



Rapport Annuel
de l'ACPIR
2019-2020

À Propos de Nous

L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) est l'organisation nationale qui représente près de 1 500 professionnels du domaine de la faillite et de l'insolvabilité. Créée en 1979, L'ACPIR a pour vocation de promouvoir un système équitable, transparent et efficace d'administration de l'insolvabilité et de la réorganisation partout au Canada.

Notre Vision

L'ACPIR est la principale association au Canada pour la formation et la défense des intérêts des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation et l'élaboration des normes de pratique professionnelle.

Notre Mission

L'ACPIR défend les intérêts de ses membres et du public en prenant les mesures suivantes :

- promouvoir l'excellence auprès de ses membres;
- offrir des possibilités de perfectionnement professionnel intéressantes;
- établir des règles de conduite professionnelle et des normes de pratique professionnelle et veiller à leur respect;
- imposer des normes de certification rigoureuses et offrir une formation novatrice aux candidats à la profession de professionnel de l'insolvabilité et de la réorganisation;
- promouvoir un système d'insolvabilité et de réorganisation équitable, transparent et efficace au Canada.

Nos Valeurs Fondamentales

- **Leadership visionnaire** - Promouvoir les progrès continus en encourageant la collaboration, l'imagination, l'ouverture d'esprit et la réflexion prospective.
- **Attitude positive** - Faire preuve d'optimisme et susciter un sentiment de fierté à l'égard de la désignation de PAIR.
- **Intégrité** - Adopter un comportement éthique et crédible en faisant preuve de transparence et en rendant des comptes aux membres et au public.
- **Respect** - Encourager ouvertement, valoriser et examiner en toute impartialité les points de vue différents.
- **Excellence du service** - Offrir des services de qualité dans un environnement positif caractérisé par la communication, l'innovation et la créativité.
- **Engagement en faveur de l'intérêt supérieur de l'ACPIR, des professionnels de l'insolvabilité et du public** - Être une association socialement responsable dirigée et administrée de manière efficace et dotée de ressources adéquates.
- **Ambiance agréable** - Veiller à ce que le travail et la prestation de services constituent une expérience agréable.

OBJECTIFS DE L'ACPIR

- **forte participation** des membres;
- **expérience d'apprentissage pertinente**, efficace et stimulante dans le cadre du programme de qualification des PAIR/PAIR (PQC), du Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité (CPCI) et du Cours sur l'administration de l'insolvabilité (CAI);
- **relations avec le BSF** axées sur la collaboration et les aspects stratégiques;
- **maintien et croissance des adhésions** permettant le bon fonctionnement de l'ACPIR et la défense des intérêts des membres;
- activités exercées de manière **rentable et efficace** en tout temps;
- **appréciation par les membres** de leur statut de membre de l'ACPIR

CONTENU

À Propos de Nous.....	2
Notre Vision, Mission, Valeurs fondamentales et Objectifs.....	2
Conseil d'administration.....	5
Message du président du conseil de l'ACPIR.....	6
L'année 2019-2020 en bref.....	8
Nouveaux PAIR 2019-2020.....	10
Lauréats des prix et distinctions.....	14
Éducation.....	17
Perfectionnement professionnel.....	18
Communications.....	19
Finance et conduite professionnelle.....	20
Défense des intérêts et interventions.....	21
Rapport de la trésorière.....	24
Rapport de l'auditeur indépendant.....	26

Comité exécutif



Président

Mark Rosen LL.B, FPAIR, SAI
Halifax, N-É



Vice-président

Jean-Daniel Breton, CPA, CA, FPAIR, SAI
Montréal, QC



Trésorière

Marla Adams, CPA, CA, PAIR
Saskatoon, SK



Secrétaire/Représentant de l'Ontario

André Bolduc, CPA, CA, PAIR, SAI
Toronto, ON



Dirigeante sans portefeuille/Représentante de la Colombie-Britannique

Bridget Van Wyck, CPA, CA, PAIR, SAI
Vancouver, C-B



Président et chef de la direction

Grant Christensen, FCPA, FCGA
Toronto, ON



Présidente et chef de la direction (Mars 2020)

Anne Wettlaufer, FICB
Toronto, ON

Représentants provinciaux



Alberta

David Lewis, CPA, CA, PAIR
Edmonton, AB



Manitoba

Laura Ryback, CPA, CA, PAIR
Winnipeg, MB



Nouveau-Brunswick

Robert Powell, CPA, CA, PAIR
Saint-John, NB

Représentants provinciaux(cont.)



Terre Neuve et Labrador

Derrick Hutchens, PAIR
St. John's, T-N-L



Nouvelle Écosse

George Kinsman, PAIR
Halifax, N-É



Ontario

Simone-Ann Carvalho, CPA, CA, PAIR
Toronto, ON



Quebec

Emmanuel Phaneuf, PAIR, SAI
Montreal, QC



Quebec

Tania Daher, PAIR, SAI
St Jerome, QC



Saskatchewan

Victoria Doell, PAIR, SAI
Saskatoon, SK

Autres membres du conseil



Représentant de CPA Canada

Frank Fabiano, CPA, CA, PAIR, SAI
Calgary, AB



Représentante des nouveaux membres

Alana Orrell, CPA, CA, PAIR, SAI
Surrey, C-B



Administrateur externe

Richard Schwartz, LL.B
Winnipeg, MB



Administrateur externe

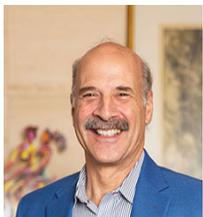
Robert Klotz, LL.B



Conseiller spécial*

Hon. Yoine Goldstein
B.A, B.C.L.(Hons.)D.E.C.D.(Hons.), L.L.D.,
Ad.E., (Hons.)PAIR
Montreal, QC

*Décédé Mars 2020



Mark Rosen, LL.B, FPAIR
Président du conseil

Au nom des membres du conseil d'administration, j'ai l'honneur de présenter le Rapport annuel 2019-2020 de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR). Au cours de l'année écoulée, qui marquait son 40^e anniversaire, l'ACPIR a réalisé chacun de ses objectifs stratégiques, promu les intérêts du système d'insolvabilité au Canada et fourni des services exceptionnels à ses membres. Je suis heureux qu'elle y soit parvenue en dépit de la pandémie de COVID-19 qui a assombri le dernier mois de l'exercice.

J'aimerais profiter de l'occasion pour donner un aperçu quantitatif du rendement de l'ACPIR et qualitatif de ses réalisations et des défis qui se sont présentés durant l'exercice. Pour obtenir plus de détails, vous pouvez prendre connaissance des rapports des comités, de l'année en bref et du rapport financier audité, qui figurent également dans le présent rapport annuel.

Finance et opérations

L'ACPIR a connu une autre très bonne année sur le plan financier. Chacune de ses unités opérationnelles a excellé et enregistré des améliorations à cet égard, comme en témoignent l'excédent cumulatif de 1 67 856 \$ et le solde de l'actif net de 2,9 millions de dollars.

Dans le rapport de 2018-2019, nous avons mentionné que le nombre de membres de l'ACPIR avait chuté pour une quatrième année de suite. J'ai le plaisir d'annoncer que la tendance s'est inversée au cours de la dernière année. En effet, l'ACPIR a enregistré à ce chapitre une hausse modeste, ce qui porte à 955 le nombre de ses membres réguliers. Par ailleurs, le nombre de nouveaux candidats accrédités a augmenté de 25 % par rapport à 2018-2019 pour se chiffrer à 74, ce qui est de bon augure pour une croissance future.

En ce qui a trait aux opérations, l'ACPIR a mis en œuvre avec succès un nouveau système de gestion, un processus d'inscription en ligne à ses cours et un site Web à la fine pointe de la technologie. Ces outils constamment perfec-

tionnés améliorent considérablement l'expérience utilisateur et l'efficacité administrative. La campagne de relations avec les médias et de sensibilisation du public menée par l'Association a dépassé les attentes. Partout au pays, plus de 240 médias comparativement à 60 l'an dernier ont publié 438 articles s'inspirant de nos communiqués.

Cette hausse appréciable de la couverture médiatique témoigne clairement des progrès réalisés par l'ACPIR pour se faire connaître comme chef de file du système canadien d'insolvabilité et aider à renseigner le public sur l'Association et les professionnels agréés de l'insolvabilité et la réorganisation (PAIR) ainsi que sur les syndic autorisés en insolvabilité (SAI). À la lumière de ce succès, le conseil d'administration a prévu des fonds au budget de 2020-2021 afin que l'ACPIR puisse poursuivre sa campagne médiatique.

Perfectionnement professionnel

Toutes les activités de perfectionnement professionnel organisées par l'ACPIR, entre autres les forums provinciaux, la conférence annuelle et ARIL, ont remporté un énorme succès en 2019-2020. Lors de la conférence annuelle, qui a eu lieu à l'hôtel historique Fairmont Le Château Frontenac, à Québec, on a souligné le 40^e anniversaire de l'ACPIR. Le programme de la conférence prévoyait des activités de perfectionnement professionnel très pertinentes et des possibilités exceptionnelles de socialiser et de réseauter, entre autres une réception où l'ACPIR a reconnu la contribution extraordinaire de ses anciens présidents.

En partenariat avec le conseil de la nouvelle ARIL Society Inc., l'ACPIR a géré l'Annual Review of Insolvency Law (ARIL) à Vancouver. Cette conférence, qui affichait complet a remporté un succès incongestable grâce à un contenu et à des conférenciers hors pair. L'ACPIR et ARIL society inc. sont impatientes de poursuivre cette importante activité de perfectionnement professionnel permettant de vivre une expérience de leadership éclairé.

Sur le plan du rendement, on a pu constater l'importance manifeste que revêtent les forums de l'ACPIR, ACPIR Exchange et la conférence annuelle pour les membres de l'ACPIR et l'ensemble du milieu de l'insolvabilité. En 2019-2020, près de 65 % des membres ont participé à une activité organisée par l'Association. Quarante-vingt-cinq pour cent (85 %) d'entre eux ont affirmé que les séances avaient répondu à leurs attentes ou les avaient dépassées.

et 92 % ont indiqué qu'ils recommanderaient à un collègue une activité de perfectionnement professionnel organisée par l'ACPIR. En outre, durant la même période, près de 1 300 professionnels de l'insolvabilité ont participé à une activité gérée par l'Association.

Éducation

Le nouveau Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité (CPCI) a été élaboré et offert en juillet. Tous les participants ont réussi l'examen administré en octobre pour ce cours. En ce qui a trait à l'Examen national en insolvabilité axé sur les compétences (ENIC), l'ACPIR a élaboré et mis en œuvre un processus d'évaluation beaucoup plus efficace assisté par la technologie. En s'inspirant de pratiques exemplaires, elle a mis à jour un examen à choix multiple (Cours de connaissances fondamentales et CPCI).

Par ailleurs, les résultats des candidats à l'ENIC ont été décevants au cours de l'exercice. Seulement 42 % d'entre eux ont réussi l'examen, ce qui fait ressortir la pertinence pour l'ACPIR d'accorder la priorité à l'amélioration de la qualité de l'apprentissage dans le cadre du Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC). Sur une note plus positive, 84 % des candidats ont réussi le Cours de connaissances fondamentales, soit un taux beaucoup plus élevé que la moyenne historique.

Défense des intérêts

Tout au long de 2019-2020, l'ACPIR a consacré beaucoup d'efforts à la défense proactive des intérêts. Le Comité des pratiques des consommateurs et le personnel ont participé activement à l'élaboration du rapport intitulé *Discussion en vue d'améliorer le système canadien d'insolvabilité des consommateurs, qui a été présenté au gouvernement*.

L'ACPIR est intervenue devant les tribunaux dans trois affaires et elle a obtenu l'autorisation de faire appel devant la Cour suprême du Canada dans les deux affaires où elle l'avait demandé (Chandos et Bluberi). Les tribunaux ont rendu des décisions favorables dans les affaires mettant en cause Bluberi Gaming Technologies Inc. et Canada North.

Relations avec le BSF

Depuis l'entrée en fonction d'Elisabeth Lang, nouvelle surintendante des faillites, l'ACPIR et le BSF entretiennent des relations axées sur la collaboration. Tout au long de l'année, en plus de tenir une réunion annuelle du personnel de direction du BSF et de l'ACPIR, la surintendante et le

président et chef des opérations de l'ACPIR se sont réunis tous les deux mois. En outre, l'ACPIR est représentée au sein de plusieurs comités et groupes d'experts, notamment le groupe consultatif du BSF sur les opérations et les politiques, le Comité de liaison de l'ACPIR, du BSF et de l'ARC, le Comité de liaison sur les pratiques des consommateurs et le groupe d'experts chargé de l'instruction sur les consultations en matière d'insolvabilité. L'ACPIR a collaboré avec le BSF pour régler la question du chèque de remboursement de la CIBC et l'a appuyé dans l'initiative de sensibilisation du personnel du BSF intitulée « Une journée dans la vie d'un SAI ». Après que la pandémie de COVID-19 eut frappé en mars, l'ACPIR était en contact presque tous les jours avec la surintendante et son personnel afin d'aider l'industrie de l'insolvabilité à naviguer dans ce contexte sans précédent.

Mot de la fin

À titre de président du conseil d'administration, je tiens à souligner l'incalculable contribution des membres qui consacrent leur temps et leur savoir-faire pour stimuler l'essor de la profession et aider l'ACPIR à évoluer pour atteindre son plein potentiel.

Le rapport annuel 2019-2020 met en lumière les nouveaux PAIR ainsi que les bénévoles de l'ACPIR qui, par leur implication, permettent à l'Association de se démarquer. Je tiens également à souligner l'excellent travail des membres des comités et du conseil d'administration ainsi que des employés de l'ACPIR. Bravo! Enfin, j'aimerais remercier pour son travail inlassable Grant Christensen, président et chef des opérations, qui a pris sa retraite en mars, et souhaiter la bienvenue à Anne Wettlaufer, sa remplaçante. À l'heure où l'industrie de l'insolvabilité s'adapte à sa nouvelle réalité créée par la COVID, l'ACPIR est déterminée à servir ses membres et à relever tous les défis qui se présenteront.

“Je tiens à souligner l'incalculable contribution des membres qui consacrent leur temps et leur savoir-faire pour stimuler l'essor de la profession et aider l'ACPIR à évoluer pour atteindre son plein potentiel.”

-Mark Rosen

Opérations



L'ACPIR a lancé avec succès un nouveau système de gestion des associations qui comprend et intègre la base de données des membres, le service d'inscription aux événements et le site Web, un nouveau service d'inscription en ligne et un nouveau programme pour le renouvellement d'adhésion.

Adhésion

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Membres	955	951	984	991	995
Associés stagiaires	348	298	347	368	354
Sociétés as-sociés	21	21	20	20	24
Associés à vie	137	204	190	199	181
Membres inactifs	5	6	12	11	11

Le nombre général de membres de l'ACPIR a augmenté pour la première fois en quatre ans.

Satisfaction des membres

89%

des membres se disent **satisfaits** ou **très satisfaits** de leur adhésion.

94%

des membres ont indiqué que le personnel avait **atteint** ou **dépassé leurs attentes** en matière de service.

Perfectionnement Professionnel

8
Événements en
personne



- Forums provinciaux
- Conférence annuelle
- ACPIR Exchange
- Annual Review of Insolvency Law (ARIL)



Plus de 1600
participants

65%
des membres ont par-
ticipés à une activité
organisée par l'ACPIR

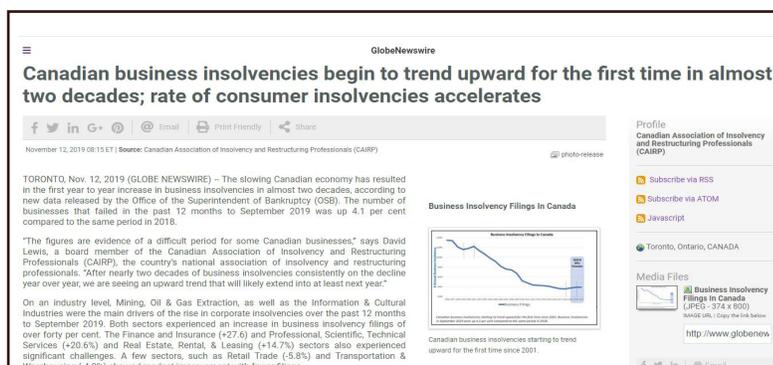
85%
des participants ont évalué
les séances de formation
comme **ayant répondu** ou
dépassé les attentes

92%
des participants qui ont répon-
du à un sondage **recommen-
deraient un événement** de
perfectionnement profes-
sionnel de l'ACPIR à un collègue

Campagne Médiatique

438
Mentions dans les médias

240 +
Réseaux médiatiques



Plus de 240 réseaux médiatiques ont publié un article de l'ACPIR, comparativement à 60 l'an dernier. Ces réseaux médiatiques incluent le **Globe & Mail, Toronto Star, BNN Bloomberg, National Post, Global News, Huffington Post, CBC Radio and News, La Presse, Les Affaires, Radio Canada** et plusieurs d'autres réseaux locaux partout au Canada.

Éducation

Taux de réussite des examens

84%

Examen du cours de connaissances fondamentales

Le taux de réussite de l'examen du ECK a dépassé les attentes et l'objectif de performance, probablement en raison d'un changement de format d'examen et de l'amélioration de la qualité des questions

97%

Cours Pratique sur les Consultations en matière d'insolvabilité

Le nouveau cours a été développé et a eu lieu en juillet.

42%

Examen national en insolvabilité axé sur les compétences

Les taux de réussite pour l'examen de l'ENIC étaient inférieures aux attentes.

Nouveaux Professionnels Agréés de l'Insolvabilité et de la Réorganisation (PAIR)

La marque de certification PAIR est le symbole reconnaissable de l'intégrité, de l'éducation et du professionnalisme de la profession de l'insolvabilité et de restructuration au Canada. En 2019-2020, vingt-trois professionnels de partout au pays ont terminé le programme de qualification et obtenu leur titre PAIR. Cette étape importante est le résultat de centaines d'heures d'efforts et de détermination. Au nom de tous les membres de l'ACPIR, nous leurs félicitons de leur réussite et nous leur souhaitons la bienvenue en tant que nouveaux membres de l'ACPIR. Nous tenons également à remercier les familles, les amis, les collègues, les mentors et les parrains qui ont soutenu nos nouveaux PAIR de 2019-2020 dans leur cheminement pour devenir un professionnel agréé de l'insolvabilité et de la restructuration.



Michael Wentland, PAIR
Faber Inc., AB



Fanny Gélinas-Paquin, PAIR
Ginsberg, Gingras & Associés
Inc., QC



Jean-François Grenier, PAIR
Vérificateur général du Québec
QC



Lisa Luong, PAIR
BDO Canada Ltd., AB



Ryan Epp, PAIR
MNP Ltd., AB



Shannon Jackson, PAIR
BDO Canada Ltd., ON



Leonard Hiquebran, PAIR
Chase | Sekulich Chartered
Professional Accountants., C-B



Chelene Riendeau, PAIR
MNP Ltd., SK



Paul Franchi, PAIR
Kunjar Sharma & Associates Inc., ON



David Mazerolle, PAIR
Goth & Company Ltd., AB

Nouveaux Professionnels Agréés de l'Insolvabilité et de la Réorganisation (PAIR)



Braden Burritt, PAIR
Bromwich & Smith Inc., AB



Mark Wong, PAIR
PWC Canada., AB



Breanne Barker, PAIR
Grant Thornton Ltd., AB



Lindsay Burchill, PAIR
MNP Ltd., AB



Matthew Brouwer, PAIR
Alvarez & Marsal Canada ULC.,
ON



Kathleen Jacobs, PAIR
Moses Advisory Group Inc., AB



Charles-Antoine Gobeil, PAIR
MNP Ltd., QC ON



Kurt Macleod, PAIR
Deloitte Restructuring Inc., N-É



Jill Strueby, PAIR
Alvarez & Marsal Canada ULC., AB



Michael Litwack, PAIR
MNP Ltd., ON



Angela Rodgers, PAIR
Powell Associates Ltd., NB



Harman Buttar, PAIR
BDO Canada Ltd., AB



Jeffrey Berger, PAIR
RSM Canada Ltd., ON

Rencontrez quatre de nos nouveaux Professionnels Agréés de l'Insolvabilité et de la Réorganisation (PAIR)

Quatre de nos nouveaux PAIR expliquent pourquoi ils ont choisi de faire partie de la profession de l'insolvabilité et partagent également quelques aperçus de leurs approches pour obtenir avec succès leur désignation.



Kurt MacLeod, PAIR
Deloitte Restructuring Inc., N-É

En ce qui concerne son intérêt pour l'insolvabilité, Kurt a déclaré qu'il avait toujours voulu «travailler pour un grand cabinet dans un rôle de conseiller», il n'est donc pas surprenant qu'il travaille maintenant en tant que directeur dans le cabinet de conseil financier de Deloitte, basé à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Avant de se joindre à Deloitte, Kurt a travaillé chez Roynat Inc. où son intérêt pour l'insolvabilité a commencé à susciter. «J'étais particulièrement intéressé par la façon dont les entreprises géraient leur dette et par le fait que des gens luttent chaque jour pour rembourser leur dette. J'étais très intéressé de pouvoir collaborer avec eux et trouver des solutions créatives pour résoudre leurs problèmes.»

Kurt a terminé le programme du PQC en moins de deux ans. Il a déclaré que la connexion avec ses pairs et d'autres fiduciaires a été déterminante pour l'aider à réussir l'examen national d'insolvabilité basé sur les compétences (ENIC). «Après la session de formation, j'ai rejoint un groupe d'étude et cela a été extrêmement utile. Étant le seul professionnel en entreprise avec la majorité des autres membres du groupe étant uniquement des spécialistes en consommateurs, nous avons appris les uns des autres», a indiqué Kurt. Kurt a également souligné l'importance de s'entretenir avec d'autres syndicats d'insolvabilité qui avaient une expérience du monde réel et lui a fourni une solide compréhension de l'entreprise.



Kathleen Jacobs, PAIR
Moses Advisory Group Inc., AB

Avec plus de dix ans d'expérience dans le secteur de l'insolvabilité, Kathleen dit que la raison pour laquelle elle a trouvé la profession attrayante était la satisfaction qu'elle obtient après avoir aidé ceux qui sont en difficulté. «Vous savez, lorsque vous aidez les gens à remettre leur vie sur les rails et que vous sentez que vous avez accompli un travail bien fait. Vous sentez que vous avez fait une différence dans leurs vies. » dit Kathleen.

Kathleen a trouvé le travail avec un groupe d'étude tellement bénéfique qu'elle a créé le sien en préparation pour l'ENIC. «J'ai fondé le groupe d'étude. Il y avait un mélange de professionnels spécialisés en consommateurs et de professionnels en entreprise et huit des douze membres ont réussi l'examen », a indiqué Kathleen. Elle a noté que l'une des raisons du succès du groupe d'étude était le recrutement de Brian Veres, PAIR, SAI, qui a encadré et encouragé les membres du groupe d'étude tout au long de leur parcours.



Breanne Barker, PAIR Grant Thornton Ltd., AB

Breanne, qui a récemment obtenu son diplôme universitaire et sa désignation de CPA a indiqué que son intérêt pour l'insolvabilité n'était pas planifié. «Je suis vraiment tombée dedans. Il y avait un affichage pour un poste chez Grant Thornton. Peu de temps après avoir accepté le poste, j'ai réalisé à quel point le poste était intéressant et à quel point une carrière en insolvabilité serait encore plus intéressante. Cela peut être absolument difficile, mais c'est une carrière qui nécessite une résolution de problèmes continue et une réflexion critique.» Breanne a également noté: «Chaque jour est différent. Cela change constamment et vous avez l'occasion de travailler dans différents secteurs. »

En se préparant à l'examen de l'ENIC, Breanne a constaté que l'expérience antérieure de l'examen CPA de plusieurs jours était utile, en particulier pour apprendre à gérer le stress d'un examen difficile. Elle a également trouvé que les examens simulés étaient utiles pour sa préparation. «J'ai fait comme si c'était la situation en vrai pour le premier et le deuxième jour. Vous faites les examens simulés dans le temps imparti, puis demandez à quelqu'un d'autre de noter votre examen», a-t-elle conseillé. Tirer parti de votre réseau et entrer en contact avec d'autres professionnels a également été important pour son succès. «Dans l'ensemble, vous devez acquérir autant d'expérience pratique que possible. C'est vraiment essentiel d'exploiter également votre réseau à l'intérieur et à l'extérieur de votre entreprise. »



Fanny Gélinas-Paquin, PAIR Ginsberg-Gingras & Associés Inc., QC

Fanny a commencé à travailler à Ginsberg-Gingras en 2012 en tant que réceptionniste. Elle a entendu de première main les nombreuses histoires partagées par les débiteurs et elle s'est vite rendu compte que l'insolvabilité était une carrière qui lui parlait plus que sa carrière initialement prévue dans le marketing. «Ce qui est le plus gratifiant pour moi, c'est de pouvoir aider ceux qui sont vraiment en difficulté et de les aider à se remettre sur les rails. Ce sentiment est juste un sentiment formidable.»

Travailler avec d'autres PAIR qui venaient de passer l'ENIC a été très utile à Fanny qui s'est elle-même préparée à l'examen et a obtenu les conseils et les conseils des SAI. Elle a également trouvé utile d'acquérir des connaissances pratiques en s'impliquant dans un large éventail de dossiers de consommateurs et d'entreprises. Maintenant que Fanny a obtenu sa désignation PAIR, elle a hâte de parrainer les candidats. «J'adorerais aider les autres à suivre le programme du PQC».

Chaque année, l'ACPIR prend le temps de reconnaître ses bénévoles pour leurs contributions exceptionnelles et leur impact significatif sur la profession. Félicitons nos huit récipiendaires de prix et distinctions pour 2019-2020. Leur parole dure et leur dévouement sont inspirants.

PRIX DU BÉNÉVOLE EXCEPTIONNEL (PBE)

Créée par le Comité exécutif en 2008, le PBE vise à reconnaître l'excellent travail des personnes qui ont fourni un service exemplaire à l'Association et à les remercier pour leur contribution en tant que bénévole. Le bénéficiaire peut être reconnu pour une liste d'activités collectée sur une période de plusieurs années ou, à titre subsidiaire, pour son service lié à une activité particulière. Cette année, le comité a choisi trois récipiendaires, qui méritaient plus que ce prix; **Michelle Grant**, **Noel Andrews** et **Virginie Comtois**.

“

Ce prix compte beaucoup pour moi. J'ai vraiment aimé faire du bénévolat pour l'ACPIR au fil des ans à de nombreux titres. Ce fut une expérience formidable de travailler avec l'équipe de l'ACPIR pour offrir une programmation aussi importante. C'est une expérience très enrichissante de faire du bénévolat avec l'ACPIR. Si vous n'avez pas encore levé la main, je vous recommande de l'essayer.

Michelle Grant, PAIR, SAI



“

Je suis ravi d'avoir été choisi pour recevoir ce prix. Après avoir été impliqué dans l'ACPIR pendant plus de 35 ans, je peux honnêtement dire que j'apprends de nouvelles choses chaque jour. Mon implication dans les divers comités de l'ACPIR m'a tenu au courant des problèmes d'actualité, m'a donné un aperçu des pratiques et des procédures à travers le pays et m'a donné l'occasion d'apprendre des autres nouveaux membres. J'exhorte tous les membres à s'impliquer dans leur association. Je l'ai fait, et je pense que je suis un meilleur pratiquant pour cela.

Noel Andrews, CFE, PAIR, SAI



“

C'est toujours agréable de voir son travail reconnu par ses pairs. Le bénévolat au sein de ACPIR est gratifiant et m'a permis de rencontrer des gens formidables qui partagent la même passion que moi pour la profession de Syndic. Le bénévolat au sein de l'ACPIR m'a permis de continuer à consolider mes connaissances en insolvabilité en plus de créer de solides amitiés à travers tout le pays. Je suis honorée d'avoir été choisie cette année mais je ne me serais pas impliquée autant s'il n'y avait pas eu les autres bénévoles avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler. Je tiens donc à partager cet honneur avec tous les autres bénévoles.

Virginie Comtois, PAIR, SAI



PRIX COMMÉMORATIF KEITH G. COLLINS

Ce prix est décerné aux membres de l'Association qui auront démontré qu'ils marchent dans les brisées de Keith G. Collins. Keith était un gentilhomme et un professionnel. Son intégrité, sa courtoisie et son engagement personnel lui ont valu le respect de tous ses collègues dans la profession ainsi que de la communauté où il œuvrait. Ce prix nous rappellera des qualités que notre profession associe au titre de Professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation (PAIR) / Chartered Insolvency and Restructuring Professional (PAIR). Cette année, l'ACPIR reconnaît deux récipiendaires: **Marla Adams et Craig Munro**.

“

C'est un honneur de recevoir le prix commémoratif Keith G. Collins. Je suis consciente de l'esprit dans lequel ce prix est décerné et des membres estimés qui ont été reconnus les années précédentes. Faire partie de ce groupe est vraiment spécial. L'ACPIR est une association qui travaille sans relâche au nom des membres. Les bénévoles donnent des milliers d'heures chaque année. Que vous soyez un nouveau membre désireux de façonner la profession et de réseauter avec d'autres membres ou que vous approchez de la retraite et que vous cherchez à rester connecté à la profession et à entretenir des relations avec d'autres membres, faire du bénévolat avec l'ACPIR est une occasion à saisir.

Marla Adams, CPA, CA, PAIR



“

Après avoir été informé que je recevrais le prix Keith G. Collins, j'ai passé en revue les critères à démontrer par le candidat envisagé. Parmi tous les critères, la caractéristique que j'ai entendu le plus souvent utilisée pour décrire Keith est l'intégrité. Je suis honoré d'être reconnu par mes pairs comme ayant cette qualité illustrée par Keith et flatté de partager ce prix avec ses précédents récipiendaires. Grâce à mon bénévolat auprès de l'ACPIR, j'ai eu l'occasion de rencontrer et de travailler avec de nombreux membres à travers le pays que je considérerais maintenant comme des amis.

Craig Munro, CPA, CA, PAIR, SAI



PRIX DU MÉRITE DES NOUVEAUX MEMBRES

Le prix du mérite rend hommage aux nouveaux membres ayant obtenu le titre de professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation au cours des cinq dernières années qui exercent leur profession avec excellence en se démarquant par leur leadership et leurs réalisations dans divers aspects de leur vie personnelle et professionnelle. La récipiendaire de cette année est **Gillian Goldblatt**.

“

Je suis honorée et reconnaissante d'être la récipiendaire du Prix du mérite des nouveaux membres de cette année. Depuis l'obtention de ma licence en 2016, j'ai siégé à divers comités et conseils provinciaux et nationaux. Ces comités m'ont donné un forum pour partager et collaborer avec d'autres administrateurs sur les moyens de continuer à s'adapter et à garder la profession pertinente alors que notre monde continue de changer. C'est un honneur et un privilège de faire partie d'une profession qui améliore activement la vie quotidienne des individus au Canada et qui aide les entreprises à se restructurer pour continuer à employer des Canadiens et à stimuler l'économie.

Gillian Goldblatt, CPA, CA, PAIR, SAI



FELLOW PROFESSIONNEL AGRÉÉ DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION

Le titre de fellow est la plus haute distinction que l'Association peut décerner à un membre et vise à reconnaître les membres qui ont rendu des services distingués et continus à l'Association et qui ont apporté une contribution importante au domaine de la pratique canadienne de l'insolvabilité. Nous avons deux récipiendaires qui sont reconnus pour leurs contributions: **Colleen Craig et Joe Healey.**

“

Quand j'ai reçu l'appel de Donna Collins, j'ai été à la fois émue et surprise. En regardant la liste des autres récipiendaires des années précédentes, je suis honorée de faire partie d'un groupe de personnes que je tiens en très haute estime, dont beaucoup je suis également fière d'appeler des amis proches. L'ACPIR est une association de bénévoles, elle est donc aussi forte que les membres qui s'avancent pour donner un coup de main. Personnellement, le bénévolat m'a permis de trouver un groupe de professionnels partageant des idées que j'admire beaucoup. Je peux honnêtement dire que le temps que j'ai consacré au bénévolat au fil des ans est revenu dix fois plus dans la satisfaction et la fierté de travailler dans une profession dynamique qui apporte de la valeur à notre société, et dans les relations personnelles et les amitiés que j'ai eu de la chance, assez pour favoriser.

Colleen Craig, CPA, CA, FPAIR, SAI



“

C'est incroyablement humble d'avoir reçu cet honneur, si je considère les éminents professionnels qui ont déjà été nommés Fellow. C'est surprenant à bien des égards, car mon appui à l'ACPIR et mon niveau d'engagement à faire du bénévolat n'ont jamais été tributaires d'une récompense ou d'un honneur. C'est juste la bonne chose à faire. Nous sommes une association nationale, mais nous n'avons pas une large base de membres. Il est important que tous les membres de l'ACPIR fassent du bénévolat pour NOTRE association. Il y a beaucoup à faire, selon votre intérêt, et les nouveaux bénévoles sont la pierre angulaire de notre association. J'ai toujours constaté que le bénévolat m'apportait beaucoup plus que ce que j'avais investi.

Joe Healey, CPA, CA, FPAIR, SAI



Comité de nomination aux prix et distinctions

Présidente: Donna Collins, FPAIR, SAI - MB

Liaison du conseil: Mark Rosen, LL.B, FPAIR, SAI -NS

Membres:

Bill Courage, CPA, CA, FPAIR - ON

Gylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI- QC

Dave Johnson,PAIR (ret.)- MB

Chantal Gingras, FPAIR, SAI - ON

Craig Munro, CPA, CA, PAIR, SAI - BC

Rob Hunt, PAIR, SAI - NS

“

Chaque année, le Comité des distinctions et des prix est impressionné par le calibre des curriculum vitae des personnes pour lesquelles des candidatures sont reçues. Cette année ne faisait pas exception. Après avoir examiné les candidatures, le comité et moi-même avons été très heureux de voir le bénévolat exceptionnel continu des membres de l'ACPIR. Félicitations à tous les lauréats du prix 2020.

*Donna Collins, FPAIR, SAI
Présidente du comité de nomination aux prix et distinction*

Les comités d'éducation ont connu une autre année chargée en 2019. Parmi ses nombreuses réalisations, citons la révision de la carte des compétences du PQC, qui a été achevée et servira de feuille de route pour le projet de renouvellement du PQC. Un nouveau système de livraison informatisé des examens a également été mis en œuvre avec succès en 2019. Le logiciel permet la réalisation «hors ligne» ainsi que le verrouillage de l'ordinateur. Cela élimine les problèmes de connectivité pendant les examens et empêche l'accès à du matériel non autorisé. L'examen du cours de connaissances fondamentales a été révisé pour mieux s'aligner sur les meilleures pratiques en matière d'évaluation à choix multiples. La première offre du cours de counseling mis à jour a eu lieu en octobre 2019 avec 33 candidats. Le processus d'évaluation de l'ENIC a été réalisé à l'aide d'ordinateurs pour la première fois. L'automatisation réussie des parties du processus d'évaluation de l'ENIC a augmenté l'efficacité du marquage. D'autres améliorations sont prévues à la suite des commentaires de 2019.

Comité du PQC

Président : Tim Carson, FPAIR- ON

Vice présidente: Vanessa Allen, PAIR, SAI - AB

Liaison du conseil: Simone Carvalho, PAIR, SAI - ON

Membres

Jean-Daniel Breton, FPAIR, SAI- QC

Andrew Dalgeish, PAIR, SAI - QC

Gail Fayerman, CPA, CA, MBA - QC

Gillian Goldblatt, PAIR, SAI - ON

Chris Mediratta, PAIR, SAI- ON

Représentants du BSF

Nicholas Millen - ON

Leanna Knox-Kinsman - ON

Conseil de l'examen du cours de connaissances fondamentales

Président: Michael Braga, PAIR, SAI - ON

Membres

Adam Laiken, CPA, CA, PAIR, SAI - ON

Bonnie Bryan, PAIR, SAI- ON

Jonathan McNair, CPA, CA, PAIR, SAI- BC

Lynn DeLaBarre, PAIR, SAI- BC

Mina Rastan, CPA, CA, PAIR, SAI- ON

Noel Andrews, CFE, PAIR, SAI - T-N-L

Solange de Billy-Tremblay, PAIR, SAI- QC

Tania Daher, PAIR, SAI - QC

Comité de supervision des examens

Président: Mark Wentzell, CPA, CA, LL.B., PAIR, SAI - C-B

Membres

Sheri Aberback, CFE, PAIR, SAI- QC

Jean-Daniel Breton, CPA, CA, FPAIR, SAI - QC

Simone Carvalho, CPA, PAIR, SAI - ON

Deane Gurney, PAIR, SAI - BC

Kristen Gray, CPA, CA, PAIR, SAI - AB

Bridget Van Wyk, CPA, CA, PAIR, SAI- C-B

Julie Wildman, CPA, CA, PAIR, SAI- ON

Conseil de l'ENIC

Co-présidente : Lee Close, PAIR, SAI - ON

Co-présidente: Naita Kormuta, PAIR, SAI - SK

Membres

Dan Woo, PAIR, SAI - AB

John Delo, PAIR, SA - ON

Kyle Harris, PAIR, SA - ON

Michael Krieger, PAIR, SA- ON

Stephan Moyneur, PAIR, SA- QC

Peter Naumis, PAIR, SA - ON

James Foran, PAIR, SA - N-É



Le bénévolat offre des opportunités de réseautage, permet aux membres de rencontrer de nouvelles personnes et de développer des relations personnelles et professionnelles à vie. Les bénévoles contribuent à créer des résultats utiles et leur participation fait une différence. J'encourage les membres à envisager de faire du bénévolat pour le comité du PQC, ou l'un de ses sous-comités, afin qu'ils puissent participer à l'élaboration et à la prestation des programmes de formation par lesquels la connaissance de l'insolvabilité et la sagesse de l'expérience sont transférées de nos membres aux candidats pour la profession. Ces efforts garantiront que la prochaine génération de PAIR est correctement préparée et suffisamment qualifiée pour représenter la profession de l'insolvabilité.



Tim Carson, FPAIR

Les comités de perfectionnement professionnel de l'ACPIR ont été plus occupés que d'habitude en 2019-2020. Les forums provinciaux ont eu lieu pendant les mois d'avril / mai à Montréal, Halifax, Winnipeg, Edmonton et Vancouver et ont donné aux participants locaux l'occasion de recevoir du contenu de développement professionnel propre à leur région. Le point culminant de l'été a été la célébration du 40e anniversaire de l'ACPIR à Québec au Fairmont Château Frontenac. Le Toronto Exchange a eu lieu à l'automne et était encore une fois l'un des événements les plus importants de l'ACPIR de l'année, et qui a offert encore une fois des occasions formidables de réseautage aux participants. L'ajout de la conférence de l'Annual Review of Insolvency Law (ARIL) qui a eu lieu le 7 février au JW Marriott Parq Hotel de Vancouver au début de 2020, a couronné l'année bien remplie de l'ACPIR. Tous les événements de l'ACPIR ont été jugés très réussis. Près de 65% des membres de l'ACPIR ont assisté à un événement de l'ACPIR, 85% des répondants au sondage ont estimé que les séances avaient satisfait ou dépassé leurs attentes et 92% ont indiqué qu'ils recommanderaient un événement de perfectionnement professionnel de l'ACPIR à un collègue. Nous remercions tous les bénévoles qui consacrent leur temps tout au long de l'année. Les événements ne seraient pas aussi réussis sans leurs contributions.

Comité des Forums

Président: Matthew Golding, CPA, CMA, PAIR, SAI - N-É

Liaison du conseil: George Kinsman, CPA, CA, PAIR, SAI - N-É

Membres

Michelle Grant, CPA, CA, PAIR, SAI- C-B
John Fritz, CPA, CA, PAIR, SAI- MB
Julie Kennedy, PAIR, SAI - C-B
Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI - QC

Comité Exchange

Président: Brad Newton, CBV, CPA, CA, PAIR, SAI- ON

Membres

John Athanasiou, CPA, CMA, PAIR, SAI - ON
Stefano Damiani, CPA, CA, PAIR, SAI - ON
Adam Erlich, CPA, CA, PAIR, SAI - ON
Paul Ihnatiuk, PAIR, SAI - ON
Alex MacFarlane - ON
Caryl Newbery-Mitchell, PAIR, SAI- ON
Allen Yao, CFA, CPA, CA, PAIR, SAI- ON
Supriya Sarin, M.A. (ECO), PGDBF, PAIR - ON

“

Le comité des forums sur l'insolvabilité et la restructuration est un merveilleux comité de l'ACPIR. Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles façons de fournir un programme d'éducation remplies de connaissances significatives à nos membres et à nos intervenants. Étant un comité plus petit, mais qui a un grand impact sur tous nos membres, le comité des forums offre une grande satisfaction et une grande expérience à ceux qui ont participé dans le passé. Si vous avez l'esprit créatif, ce comité est pour vous.

Matt Golding, CPA, CMA, PAIR, SAI



“

Le programme Exchange est la principale conférence de l'ACPIR et faire partie de ce comité vous donne l'occasion de façonner cette conférence et de vous plonger dans des sujets qui vous intéresseront. Vous aurez aussi l'occasion de rencontrer des nouvelles personnes et d'établir de bonnes relations.

Brad Newton, CBV, CPA, CA, PAIR, SAI



Comité des médias et communications

Le Comité des communications avec les médias (CMC) a connu un succès continu au cours de l'exercice 2019-2020 dans le maintien et l'amélioration de la présence de l'ACPIR sur les médias sociaux. Tout au long de 2019-2020, le comité a réussi à publier 19 articles de blog sur divers sujets d'intérêt pour les membres et le grand public. 15 ont été soumis par les membres du comité et 3 étaient des postes d'invités. En conséquence, la portée de nos médias sociaux sur les trois plates-formes a augmenté de 12% (en moyenne), la plus forte augmentation étant survenue sur LinkedIn.

Présidente: Mary Ann Marriott, PAIR, SAI- N-É

Membres

Brandon Smith, PAIR, SAI - ON

Shelley Koehli, PAIR, SAI- C-B

Chelsea Taylor, PAIR, SAI - C-B

Debra Kwasnicky, CPA, CA, PAIR, SAI- C-B

“

Ma participation à un comité de l'ACPIR m'a apporté trois avantages principaux - le premier est le lien avec d'autres professionnels de l'insolvabilité à travers le Canada - c'est une merveilleuse façon de partager des idées et des expériences avec d'autres intervenants de l'industrie. Le deuxième est de prendre davantage conscience des efforts de l'ACPIR pour nous représenter et nous aider à nous faire entendre. Et le troisième, spécifique au Comité de la communication avec les médias, est la possibilité d'accroître son profil en tant que membre grâce aux soumissions de blogs et à la publication de contenu et en donnant aux autres membres cette même opportunité.

Mary Ann Marriott, PAIR, SAI



Editorial Advisory Board

Rebuilding Success est le magazine officiel de l'ACPIR et est publié deux fois par an. Le numéro automne-hiver a été publié en août et présentait les 40 ans d'histoire de l'ACPIR à travers les yeux de l'ancien président, ainsi que d'autres développements judiciaires avec le pays, comme la décision Redwater. Le numéro Hiver-Printemps, publié en février, portait sur le nouveau président de l'ACPIR, Mark Rosen, et sa vision de l'Association. Le magazine est distribué à 3 500 professionnels, notamment des membres, des avocats, des prêteurs, des organismes de réglementation, des universitaires et d'autres personnes dont les activités professionnelles se concentrent sur le système d'insolvabilité et de restructuration du Canada. Le comité consultatif de rédaction représente une variété de points de vue sur les questions d'insolvabilité et de restructuration de partout au pays. Cette année, le conseil était composé de membres de l'ACPIR et d'avocats en insolvabilité; chaque membre du Conseil a largement contribué au développement des sujets et des auteurs pour le contenu éditorial du magazine.

Président: Bill Courage, CPA, CA, FPAIR (ret.) - ON

Liaison du conseil: Mark Rosen, LL.B, FPAIR, SAI

Membres

Jeffrey Lee, Q.C - SK

Yves Patrice Beaudin, PAIR, SAI- QC

John Haralovich, PAIR, SAI - ON

Lana Gilbertson, PAIR, SAI - BC

Martin Rosenthal, PAIR, SAI- QC

Mary Buttery, Q.C - BC

Paul Casey, FPAIR, SAI -ON

Sanjeev Mitra, LL.B - ON

“

Le magazine de l'Association est le seul produit «analogique» de notre Association et il se retrouve entre les mains de tous les acteurs importants de l'industrie de l'insolvabilité au Canada. Le comité de rédaction est responsable de la sollicitation et de la vérification des articles à inclure dans le magazine. Il ne s'agit pas d'écrire, mais de contacter des collègues et des connaissances pour obtenir du contenu intéressant. J'étais un seul praticien et je voulais un réseau de contacts professionnels avec qui parler des problèmes liés à la pratique. Une petite organisation fonctionne avec ses bénévoles, ou paie beaucoup plus en cotisations, et il était important que cette association fonctionne; J'avais une variété de postes et j'ai personnellement bénéficié de chacun d'eux. En cours de route, je me suis fait beaucoup d'amis et j'ai eu des opportunités intéressantes.

Bill Courage, CPA, CA, FPAIR (ret.)



Comité des finances

L'année 2019-2020 s'est avérée une autre année fructueuse pour l'ACPIR sur le plan financier, en partie grâce à l'excellent travail du Comité des finances qui continue à trouver des moyens pour l'ACPIR de fonctionner de manière rentable et efficace. Au cours de l'année, le comité a proposé un changement de convention comptable pour déclarer les placements au coût amorti plutôt qu'à la valeur marchande, ce que le conseil a approuvé. Ce changement a éliminé l'obligation de comptabiliser les gains ou les pertes non réalisés dans les états financiers, étant donné que l'intention de la politique de placement est de détenir les placements jusqu'à leur échéance. Par conséquent, les états financiers vérifiés de l'exercice se terminant le 31 mars 2020 ont été retraités de manière appropriée pour inclure les données comparatives des périodes antérieures sur la même base. Le comité a réinvesti plus de 387 000 \$ en produit de disposition de placements à long terme arrivés à échéance en novembre 2019, conformément aux directives et aux exigences de la politique de placement. Le comité a accepté de maintenir la politique d'investissement actuelle sans changement, ce qui a bien servi l'association car le portefeuille d'investissement a été isolé de l'impact défavorable de la pandémie COVID-19 sur les marchés actions. Le comité a également élargi son résumé trimestriel des résultats financiers intermédiaires pour inclure une analyse détaillée des effectifs et des volumes de formation par catégorie par rapport au budget et à l'année précédente, augmentant ainsi la pertinence des indicateurs de performance intermédiaires pour aider à optimiser les résultats financiers de l'association. Nous tenons à remercier Steve D'Alessandro et le comité pour tout leur travail acharné tout au long de l'année.

Présidente: Marla Adams, CPA, CA, PAIR - SK

Observateur: Mark Rosen, LL.B, FPAIR, SAI - N-É

Membres:

Craig Munro, PAIR, SAI - C-B

Michelle Grant, CPA, CA, PAIR, SAI - C-B

Jorden Sleeth, PAIR, SAI - ON

Genevieve Riverin, CPA, CMA, PAIR, SAI- QC

“

L'ACPIR est une association qui travaille sans relâche au nom des membres. Les bénévoles donnent des milliers d'heures chaque année. L'association réussit à cause de cela. Que vous soyez un nouveau membre désireux de façonner la profession et de réseauter avec d'autres membres ou que vous approchiez de la retraite et que vous cherchez à rester connecté à la profession et à entretenir des relations avec d'autres membres, faire du bénévolat avec l'ACPIR est une occasion à saisir.



Marla Adams, CPA, CA, PAIR

Comité de conduite professionnelle

Le Comité de conduite professionnelle enquête sur toutes les plaintes reçues par l'Association concernant la conduite des membres et associés de l'ACPIR. Le comité a encore une fois été très occupé, mais avec succès au cours de l'année. Au cours de la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, le comité a reçu trois nouvelles plaintes et a clos sept dossiers. Au 31 mars 2020, il y avait 2 dossiers actifs et aucun dossier publicitaire ouvert. Sur les sept affaires qui ont été classées, six ont été rejetées et une affaire a conclu que le membre n'avait pas procédé à une évaluation appropriée du débiteur, ce qui a entraîné une amende imposée au membre, le recouvrement des frais juridiques engagés dans l'enquête auprès du membre, et une lettre de réprimande déposée en permanence dans le dossier de ce membre. Je tiens à remercier tous les membres pour tout leur travail acharné et leur engagement.

Président: John Haralovich, CFE, CPA, CA, CMA, PAIR, SAI - ON

Liaison du conseil: David Lewis, CPA, CA, PAIR, SAI- AB

Membres

Rita Anderson, PAIR, SAI-NS

Jasmin Brown, CPA, CA, PAIR, SAI - SK

Martine Lessard, PAIR, SAI - QC

Noel Andrews, CFE, PAIR, SAI - T-N-L

Joe Healey, CPA, CA, PAIR, SAI - MB

Kathy Lenart, CPA, CA, PAIR, SAI - ON

Steven McLaughlin, CBV, CPA, CA, PAIR, SAI - NB

Sandy Lyons, CFE, CPA, CA, PAIR, SAI- AB

Mario Mainella, CPA, CA, PAIR, SAI- C-B

“

Si vous souhaitez appliquer les règles qui nous régissent, ce comité est pour vous. Il est intéressant de revoir les matériaux et d'appliquer nos normes à la gestion des fichiers. J'examine chaque cas pour voir comment nos normes professionnelles sont appliquées. Ce comité est également là pour soutenir nos membres dans les cas où les plaintes ne sont pas justifiées.



John Haralovich, CFE, CPA, CA, CMA, PAIR, SAI

Comité de pratique des entreprises

Au cours de la dernière année, le comité de gouvernance de l'ACPIR a recommandé la création d'un sous-comité au CPC, intitulé le comité WEPPA. Le comité WEPPA assure la liaison avec le BSF et Service Canada. Les réunions ont lieu deux fois par année, dont la plus récente date de mars 2020. Ce sous-comité permet à l'ACPIR d'obtenir des mises à jour sur les développements à Service Canada et de résoudre toute question relative à la réglementation. Il n'y a pas eu d'autres développements importants concernant la SCP cette année, cependant, nous sommes un comité permanent qui est disponible, s'il y a lieu, pour intervenir dans toutes les questions touchant les membres exerçant dans l'insolvabilité et la restructuration d'entreprises. En tant que président du CPP, je tiens à remercier sincèrement les membres du Comité pour leurs efforts importants et l'occasion de contribuer à l'amélioration du système d'insolvabilité et de restructuration des entreprises au Canada.

Président: Jonathan Krieger, CPA, CA, PAIR, SAI- ON
Liaison du conseil: Emmanuel Phaneuf, PAIR, SAI- QC

Membres:

Stephen Ferguson, PAIR, SAI- ON
Patricia Marshall, PAIR, SAI - BC
Matthew Marchand, CPA, CMA, SAI - ON

Le Comité de pratiques des entreprises continue d'aller de l'avant sur trois initiatives principales, soit la promotion de l'excellence pédagogique et de la cohérence professionnelle, la promotion de la reconnaissance de la valeur de la certification PAIR et le renforcement des valeurs de l'ACPIR.

Jonathan Krieger, CPA, CA, PAIR, SAI



Comité des pratiques des consommateurs

Le Comité des pratiques des consommateurs (CPC) a connu une autre année productive. Au cours de l'été et de l'automne, des efforts considérables ont été consacrés à l'élaboration et à la rédaction du document «Discussion pour améliorer le système canadien d'insolvabilité des consommateurs». Le document, que l'ACPIR a élaboré pour encourager l'amélioration du système d'insolvabilité des consommateurs du Canada, a été soumis au BSF au début de 2020. Au cours de l'année, le président de la CPC a été consulté à plusieurs reprises et a participé activement au groupe de travail début mars pour aborder rapidement les problèmes des membres avec le BSF et l'ARC. Je tiens à remercier les membres du Comité pour leur temps, leur expertise et leur engagement à promouvoir les intérêts de l'ACPIR et de la profession d'insolvabilité des consommateurs.

Chair: Chantal Gingras, FPAIR, SAI - QC

Liaison du conseil: André Bolduc, CPA, CA, PAIR, SAI-ON

Members:

Noel Andrews, CFE, PAIR, SAI -T-N-L
Jasmin Brown, CPA, CA, PAIR, SAI- SK
Doug Collins, FCPA, FCGA, FPAIR, SAI - MB
Larry Crandall, LL.B., PAIR, SAI - NB
Vicki Doell, CFE, PAIR, SAI - MB
Lana Gilbertson, PAIR, SAI - C-B
Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI - QC
Jennifer McCracken, PAIR, SAI -C-B
David Smith, PAIR, SAI - AB
Brenda Wood, PAIR, SAI- N-É
Gillian Goldblatt, CPA, CA, PAIR, SAI - ON

Au cours de l'année, la présidente du CPC a été consulté à plusieurs reprises et a participé activement au groupe de travail COVID-19 créé au début de mars pour aborder les problèmes des membres avec le BSF et l'ARC sur une base d'intervention rapide.

Chantal Gingras, FPAIR



Comité des interventions

Au cours de l'année écoulée, le Comité d'intervention, qui examine les possibilités d'intervention judiciaire d'intérêt national auprès de la communauté de l'insolvabilité et des restructurations, est intervenu dans trois affaires judiciaires et a examiné plusieurs autres demandes.

L'ACPIR a demandé et obtenu l'autorisation d'intervenir dans deux affaires entendues devant la Cour suprême du Canada, qui ont toutes deux des implications pour les syndics et traitent de questions d'importance nationale pour la profession de l'insolvabilité en général. L'affaire 9354-9186 Québec Inc. (anciennement Bluberi Gaming Technologies Inc.) c. Callidus Capital Corporation traite d'un certain nombre de questions, notamment de savoir si un créancier peut parrainer et voter sur son plan en vertu de la LACC et, dans l'affirmative, si le créancier devrait voter la même catégorie que les autres créanciers. Il traite également de la question de savoir si un accord de financement de litige constitue un plan d'arrangement qui devrait être soumis au vote des créanciers. L'ACPIR et l'Institut d'insolvabilité du Canada (IIC) ont présenté un mémoire conjoint à ce sujet et une décision positive a été prise.

L'ACPIR a également été autorisée à intervenir dans l'affaire Chandos Construction Ltd. c. Deloitte Restructuring Inc., en sa qualité de syndic de faillite de Capital Steel Inc., un failli traite de la règle anti-privation et de l'applicabilité de certaines ipso clauses de fait en matière de faillite.

L'affaire Canada North Group Inc. est également soumise à la Cour suprême à la suite d'une décision positive de la Cour d'appel de l'Alberta. L'affaire porte sur la question de savoir si une réclamation de fiducie réputée par l'Agence du revenu du Canada devrait avoir priorité sur la priorité ordonnée par le tribunal sur les accusations ordonnées par le tribunal. L'ACPIR demandera à nouveau le statut d'intervenant.

Chair: Sharon Hamilton, CPA, CA, PAIR, SAI - ON

Board Liaison: Jean-Daniel Breton, CPA, CA, FPAIR, SAI - QC

Members

Christopher Galea, CPA, CA, PAIR, SAI - ON

Hon. Yoine Goldstein - QC

Phil Reynolds, CPA, CA, PAIR - ON

Alain Tardif - QC

Robert Klotz - ON

“

Je tiens à souligner le travail des membres du comité et à remercier chacun d'entre eux. Ces professionnels dévoués mettent à profit leur savoir-faire pour défendre très efficacement les intérêts du milieu de l'insolvabilité, déterminer avec exactitude la valeur d'une intervention de l'ACPIR et définir la position qui servira le mieux les intérêts de ses membres et du public

Sharon Hamilton, CPA, CA, PAIR, SAI



CONSEIL CONSULTATIF

1979-80 L. Claude Mercure, CPA, CA, FPAIR (ret.)
1980-81 Keith G. Collins, FCA, CA, FPAIR
1981-82 Ian K. Strang, FCA, FPAIR
1982-83 C. Garth MacGirr, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1983-84 Donald J. Henfrey, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1984-85 Gary F. Colter, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1985-86 John J. Swidler, FCPA, FCA
1986-87 Beverly W. Fowler, CPA, CA, FPAIR (ret.)
1987-88 Alan G. Driver, CPA, CA, FPAIR (ret.)
1988-89 George B. Lomas, FCPA, FCA, FPAIR
1989-90 Terence M. McMullen, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1990-91 Jean-Guy Daoust, CPA, CA, PAIR
1991-92 J. Alan MacKinnon, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1992-93 Uwe Manski, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1993-94 William J. Drake, FCPA, FCA, PAIR
1994-95 Gilles Campeau, CPA, CA, FPAIR (ret.)
1995-96 Stephen H. Barnes, FPAIR (ret.)
1996-97 Ralph W. Peterson, CPA, CA, FPAIR (ret.)
1997-99 Robert O. Sanderson, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1999-01 Peter D. Wedlake, LL.B., FPAIR
2001-03 Larry W. Prentice, FCPA, FCA, FPAIR
2003-05 William Alan Courage, CPA, CA, FPAIR
2005-07 Claude Gilbert, FCPA, FCA, FPAIR
2007-09 Alan H. Spergel, CPA, CA, CFE, FPAIR
2009-11 Kevin Brennan, CPA, CA, FPAIR
2011-13 Guylaine Houle, BCL, FPAIR
2013-15 Paul Casey, CPA, CA, FPAIR
2015-16 David Wood, PAIR
2016-2017 Larry Prentice, FCPA, FCA, FPAIR, FIIC
2017-2019 Chantal Gingras, PAIR, SAI
2019-2021 Mark Rosen, LL.B, FPAIR, SAI

PERSONNEL DE L'ACPIR

PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Grant Christensen, FCPA, FCGA

Anne Wettlaufer, FICB (Mars 2020)

ADMINISTRATION ET ADHÉSION

Steve D'Alessandro, CPA, CGA
Directeur de l'exploitation

Mirela Bolentiru, CAE*
Coordonnatrice, services aux membres et
gouvernance d'entreprise

Anh Nguyen
Administrative Assistant

ÉDUCATION

Gina Létourneau
Directrice, programmes d'éducation de l'ACPIR

Isabelle Gauthier
Registraire et gestionnaire du PQC

Benjamin Lecointre
Adjoint éducationnel et technique

COMMUNICATIONS

Beatrice Chan
Gestionnaire des communications

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Natalie Alfano
Directrice du perfectionnement professionnel

Josephine Song
Adjointe aux événements

*Décédée Juin 2020



Au nom des membres du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter les états financiers vérifiés de l'ACPIR pour l'exercice terminé le 31 mars 2020. Vous trouverez ci-après les points saillants des résultats financiers de l'Association.

État de la situation financière

Avec des équivalents de trésorerie de 857 508 \$ et un portefeuille d'investissements à revenu fixe de 2 222 246 \$, l'Association avait maintenu un bon niveau de liquidités au 31 mars 2020. Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration a approuvé la recommandation du Comité des finances de comptabiliser les investissements selon le coût après amortissement plutôt qu'à leur juste valeur. Cette modification apportée à sa politique comptable reflète mieux sa politique consistant à conserver ses investissements jusqu'à l'échéance. Comme l'indiquent les notes accompagnant les états financiers, la modification a été appliquée de façon rétroactive, si bien que l'ACPIR a dû réévaluer les investissements de la période précédente afin d'assurer la congruence des données à comparer. L'ancienne politique exigeait une comptabilisation périodique des gains et des pertes non réalisés. Par conséquent, entre le moment de l'acquisition des investissements et leur échéance, la valeur inscrite était de zéro et la valeur des investissements non destinés à être réalisés variait temporairement.

La valeur des équivalents de trésorerie et des investissements est passée de 2 896 383 \$ (montant réévalué pour exclure les gains non réalisés auparavant déclarés en vertu de l'ancienne politique) en 2018-2019 à 3 079 754 \$ au cours de l'exercice écoulé. Cette hausse est principalement attribuable aux liquidités générées par les activités de fonctionnement.

Selon sa politique d'investissement, l'ACPIR investit uniquement dans des instruments à revenu fixe émis par des institutions financières de l'annexe 1 et les gouvernements fédéral et provinciaux.

Cette politique continue de porter ses fruits pour l'Association, d'autant plus que la pandémie de COVID-19 a eu un effet négatif sur les marchés boursiers partout dans le monde.

Les sommes à recouvrer sont demeurées à jour et le solde des débiteurs était nul. Les charges payées d'avance ont

chuté de 155 428 \$ à 142 438 \$, car les sommes comptabilisées pour l'exercice précédent tenaient compte des dépôts versés afin de réserver des emplacements pour des activités prévues à l'automne 2020. Les immobilisations corporelles ont été ramenées de 176 201 \$ à 156 750 \$, car les amortissements ont dépassé le montant des investissements de capitaux requis. L'investissement dans le nouveau logiciel de gestion et le site Web de l'Association, qui ont été lancés en juin 2019, n'a pas été immobilisé. Il a plutôt été entièrement comptabilisé, conformément aux avis comptables pour les solutions d'infonuagier.

Les créiteurs et les charges à payer sont passés de 193 728 \$ à 269 361 \$, principalement en raison de retards dans le versement de sommes dues à un fournisseur dont le système de facturation posait problème. Les produits reçus d'avance ont été ramenés de 173 934 \$ à 93 075 \$ par suite de l'annulation, en raison de la pandémie de COVID-19, des forums régionaux en personne prévus au printemps 2020.

État des résultats de fonctionnement

Les produits sont passés de 2 628 214 \$ à 2 880 278 \$. Cette hausse est en grande partie attribuable, d'une part, à l'introduction de frais de gestion prélevés auprès de l'ARIL Society Inc. et, d'autre part, à l'augmentation des produits tirés des cours et des examens en raison d'un plus grand nombre d'inscriptions, particulièrement au Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité (CPCI) offert pour la première fois en juillet 2019. Le taux de participation à la conférence annuelle 2019 tenue à Québec, qui marquait le 40^e anniversaire de l'ACPIR, a été légèrement plus élevé que celui de l'édition précédente présentée à l'Île-du-Prince-Édouard, d'où l'accroissement des recettes au titre des inscriptions. Par rapport à l'exercice précédent, les produits tirés des cotisations des membres ont augmenté légèrement grâce à une hausse modeste du nombre de membres payants, tandis que les revenus d'investissement se sont accrus en raison des liquidités générées au cours de l'exercice par les activités de fonctionnement. Une participation légèrement moindre aux forums du printemps (frais de participation aux ateliers de formation continue et commandite) a neutralisé en partie ces hausses. Les charges de l'ACPIR sont passées de 2 485 006 \$ à 2 712 422 \$, ce qui s'explique surtout par une hausse des charges administratives attribuable au fait que l'ACPIR a recruté des employés supplémentaires pour offrir les services de l'ARIL Society Inc. et qu'elle est revenue à un effectif complet pendant tout l'exercice, alors que des

vacants une partie de l'exercice précédent. D'autres facteurs expliquent la hausse des charges administratives, entre autres une charge ponctuelle pour l'investissement dans le nouveau logiciel de gestion et le site Web de l'Association –comme nous l'avons mentionné ci-dessus, cet investissement n'a pas été immobilisé, mais entièrement comptabilisé –, l'augmentation des dépenses du conseil d'administration et des comités par suite de la hausse inflationniste des frais de déplacement ainsi que l'accroissement de frais de cartes de crédit attribuable à la hausse des recettes et, plus important, à la prise en charge des activités d'inscription et de paiement au nom de l'ARIL Society Inc.

Les dépenses engagées pour la conférence annuelle et la formation continue ont augmenté en raison de la hausse des honoraires versés aux conférenciers, car l'ACPIR a invité un plus grand nombre de conférenciers rémunérés pour souligner son 40^e anniversaire et fait appel à des conférenciers rémunérés pour tous les forums. Les dépenses pour les cours et les examens du Programme de qualification des PAIR/PAIR (PQC) ont diminué de façon appréciable, car contrairement à 2018, l'ACPIR n'a pas enregistré de charges ponctuelles pour l'élaboration des nouveaux cours offerts dans le cadre du CPCI.

En dépit des charges plus élevées au cours de l'exercice écoulé, l'Association a enregistré un excédent de fonctionnement de 167 856 \$, montant largement supérieur aux attentes budgétaires.

État de l'évolution de l'actif net

L'excédent de fonctionnement de 167 856 \$ a entraîné une hausse correspondante de l'actif net, qui a été grevé d'affectations internes pour les besoins de l'initiative à long terme visant à renouveler et à améliorer le PQC. L'actif net pour le financement de cette initiative n'a pas changé en 2019-2020, car les coûts d'élaboration du programme n'ont pas encore été engagés.

État des flux de trésorerie

L'augmentation nette de 134 862 \$ au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie découle en grande partie des liquidités générées par les activités de fonctionnement. Les produits de la cession de placements et les intérêts sur les investissements arrivés à échéance au cours de l'exercice ont été réinvestis dans le portefeuille d'investissement à long terme.

État de l'administration

Les charges administratives sont passées de 1 748 639 \$ à 1 999 099 \$, principalement en raison de l'investissement ponctuel dans le système de gestion et le site Web de l'Association ainsi que de la croissance des frais de personnel pour appuyer l'ARIL Society Inc., des frais de déplacement des membres du conseil d'administration et des comités ainsi que des frais de cartes de crédit liés à la perception des droits d'inscription à ARIL, comme nous l'avons déjà mentionné. Les frais de communications se sont accrus, car l'ACPIR a retenu les services d'une nouvelle entreprise pour publier sa revue semestrielle *Rebuilding Success*. Les charges d'amortissement ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, car elles tenaient compte de l'amortissement d'améliorations locatives sur l'ensemble de l'exercice en 2019-2020 et non sur une partie de celui-ci en 2018-2019. En revanche, les honoraires versés aux conseillers juridiques ont diminué, ce qui a entraîné une légère baisse du coût des interventions juridiques et neutralisé ainsi en partie cette hausse des frais d'administration.

Résumé

Avec un actif net d'environ 2,9 millions de dollars, dont un million est grevé d'affectations internes pour les investissements stratégiques dans le programme d'éducation, l'Association demeure dans une solide position financière. La pandémie de COVID-19 pourrait grandement perturber les activités, mais le conseil d'administration estime que les prévisions financières actuelles sont fiables. Il continue de surveiller l'incidence de la crise sanitaire afin d'en réduire le plus possible les répercussions sur l'ACPIR. Dans l'ensemble, le conseil d'administration demeure convaincu que l'actif net est suffisant pour mener à bien les initiatives à long terme de l'Association et atténuer le risque de problèmes opérationnels imprévus.

Je tiens à remercier les membres du Comité des finances ainsi que Steve D'Alessandro, chef des opérations, pour leur engagement concerté tout au long de l'exercice, d'autant plus qu'ils ont dû relever des défis importants en raison de la COVID-19. Le temps et les efforts qu'ils y ont consacrés ainsi que les avis qu'ils ont donnés sont plus appréciés que jamais en cette période sans précédent. Ce fut à la fois un honneur et un plaisir d'agir comme trésorière encore une fois cette année.

Marla Adams, CPA, CA, PAIR
Trésorière

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY
AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
la Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers (suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.



Toronto (Ontario)
10 juin 2020

Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de la situation financière

Au 31 mars	2020	2019 <i>(note 2)</i>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie (note 4)	857 508	722 646
Frais payés d'avance	142 438	155 428
	999 946	878 074
Placements (note 5)	2 222 246	2 173 737
Immobilisations corporelles (note 6)	156 750	176 201
	2 378 996	2 439 938
	3 378 942	3 228 012
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 7)	269 361	193 728
Produits reportés	93 075	173 934
	362 436	367 662
Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 8)	38 818	38 818
Incitatifs à la location reportés (note 9)	86 773	98 473
	125 591	137 291
	488 027	504 953
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	69 977	77 728
Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation (note 10)	1 000 000	1 000 000
Non affecté	1 820 938	1 645 331
	2 890 915	2 723 059
	3 378 942	3 228 012

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil :



Mark Rosen, LL.B., FPAIR
Professionnel agréé de l'insolvabilité
et de la réorganisation
Président



Marla Adams, CPA, CA, PAIR
Professionnelle agréée de l'insolvabilité
et de la réorganisation
Trésorière

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État des résultats

Exercice clos le 31 mars	2020	2019
	\$	(note 2) \$
Produits		
Cotisations des membres	1 173 213	1 164 213
Droits d'inscription à la conférence annuelle et parrainage	233 530	217 925
Frais de cours et d'examen du PQC	688 588	620 991
Frais des séminaires de formation continue et parrainage	509 620	528 225
Revenus de placements (note 11)	95 673	82 641
Honoraires de gestion (note 12)	165 000	-
Autres	14 654	14 219
	2 880 278	2 628 214
Charges		
Administration (voir tableau)	1 999 099	1 748 639
Conférence annuelle	191 156	173 895
Cours et examens du PQC	302 165	380 490
Formation continue	220 002	181 982
	2 712 422	2 485 006
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	167 856	143 208

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour éventualités \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investis- sements straté- giques dans des programmes d'éducation \$	Non affecté \$	2020 Total \$
Solde, au début de l'exercice	77 728	-	1 000 000	1 645 331	2 723 059
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	-	-	-	167 856	167 856
Amortissement des immobilisations corporelles	(32 385)	-	-	32 385	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	12 934	-	-	(12 934)	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	11 700	-	-	(11 700)	-
Solde, à la fin de l'exercice	69 977	-	1 000 000	1 820 938	2 890 915

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour éventualités \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investis- sements straté- giques dans des programmes d'éducation \$	Non affecté \$	2019 Total (note 2) \$
Solde, au début de l'exercice	38 686	1 200 000	-	1 341 165	2 579 851
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	-	-	-	143 208	143 208
Acquisition d'immobili- sations corporelles	159 059	-	-	(159 059)	-
Encaissement d'avantages incitatifs à la location	(103 348)	-	-	103 348	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	4 875	-	-	(4 875)	-
Virements interfonds (note 10)	-	(1 200 000)	1 000 000	200 000	-
Solde, à la fin de l'exercice	77 728	-	1 000 000	1 645 331	2 723 059

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	2020	2019
	\$	(note 2) \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	167 856	143 208
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement :		
Amortissement des immobilisations corporelles	32 385	21 544
Intérêts inscrits à l'actif sur placements	(47 988)	(59 271)
Encaissement d'intérêts sur placements inscrits à l'actif dans les exercices précédents	164 275	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(11 700)	(4 875)
	304 828	100 606
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	12 900	(38 556)
Augmentation (diminution) des créditeurs et frais courus	75 633	(2 355)
Diminution des produits reportés	(80 859)	(69 770)
	312 592	(10 075)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(12 934)	(159 059)
Encaissement d'avantages incitatifs à la location – incitatifs versés au locataire	-	103 348
Acquisition de placements	(387 350)	(800 000)
Produits de la cession de placements	222 554	-
	(177 730)	(855 711)
Variation nette de la trésorerie	134 862	(865 786)
Trésorerie, au début de l'exercice	722 646	1 588 432
Trésorerie, à la fin de l'exercice	857 508	722 646

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Tableau des frais d'administration

Exercice clos le 31 mars	2020	2019
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	32 385	21 544
Honoraires d'audit, d'avocats et de consultation	76 438	84 923
Comités	173 177	132 635
Insol International	51 157	52 484
Communications (note 12)	157 759	137 766
Frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers	256 169	222 959
Loyer	150 382	147 591
Salaires et avantages sociaux	1 101 632	948 737
	<u>1 999 099</u>	<u>1 748 639</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS / L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION

Notes complémentaires

31 mars 2020

Nature et description de l'organisme

La Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 27 juillet 1979.

L'Association fait avancer l'exercice de l'administration de l'insolvabilité, elle établit et administre les normes de qualification des professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (« PAIR ») et elle maintient des règles de conduite professionnelle auxquelles doivent se soumettre tous les PAIR.

L'Association est une organisation à but non lucratif en vertu de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes.

(a) Constatation des produits

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année de cotisation de l'Association coïncide avec son exercice, lequel s'étend du 1^{er} avril au 31 mars. Les cotisations perçues avant l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées à titre de produits reportés.

Conférence annuelle

Les produits tirés de la conférence annuelle sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la conférence a lieu.

Parrainage

Les produits de parrainage sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu. Les produits de parrainage perçus avant la date de l'événement auquel ils se rapportent sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Frais de cours, d'examen et de séminaires de formation continue

Les produits tirés des cours sur l'administration de l'insolvabilité et des cours du Programme de qualification des CIRP/PAIR (« PQC ») et les produits des séminaires de formation continue sont comptabilisés en produits dans l'exercice de l'inscription. Les frais d'examen sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'examen a lieu. Les frais d'examen perçus avant l'exercice au cours duquel l'examen a lieu sont comptabilisés à titre de produits reportés.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2020

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

a) **Constatation des produits (suite)**

Revenus de placements

Les revenus de placements se composent des intérêts sur la trésorerie et sur les placements.

Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les placements sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Apports

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés reçus sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Honoraires de gestion

Les produits des honoraires de gestion sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'Association fournit les services de gestion.

b) **Incitatifs à la location reportés**

Les incitatifs à la location comprennent les incitatifs versés au locataire en espèces et qui doivent servir à acquérir des immobilisations corporelles.

Les incitatifs à la location reçus en lien avec les baux originaux sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la durée du bail original. Les incitatifs à la location reçus en lien avec des baux renégociés sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la période allant de la date d'expiration du bail original à la date d'expiration du bail renégocié.

c) **Actif net investi en immobilisations corporelles**

L'actif net investi en immobilisations corporelles comprend la valeur comptable nette des immobilisations corporelles diminuée du solde non amorti des incitatifs versés au locataire reportés qui sont utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Opérations entre apparentés

Un tiers est considéré comme étant apparenté à l'Association si ce tiers ou l'Association a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle ou une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de l'autre, ou si l'Association et ce tiers sont soumis à un contrôle commun ou à une influence notable commune. Les apparentés peuvent être des particuliers ou d'autres entités.

Les opérations entre apparentés dans le cours normal des activités sont comptabilisées initialement à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

e) Instruments financiers

Évaluation des actifs et passifs financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers, à l'exception des opérations entre apparentés, à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Perte de valeur

À la fin de chaque exercice, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Les preuves objectives d'une perte de valeur comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de l'Association, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, l'Association détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2020

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

e) **Instruments financiers (suite)**

Perte de valeur (suite)

Lorsque l'Association identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, elle réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

La réduction de valeur de l'actif financier est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif financier précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, sans excéder toutefois le montant de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat dans l'exercice où la reprise a lieu.

f) **Placements**

Les placements sont composés de placements à revenu fixe canadiens dont la durée jusqu'à l'échéance est de plus de trois mois à compter de la date d'acquisition. Les placements qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la fin de l'exercice ne sont pas classés dans les placements à court terme, car l'Association a l'intention de réinvestir les produits provenant de tous les placements à l'échéance dans de nouveaux placements.

g) **Immobilisations corporelles**

Les coûts des immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations corporelles. Autrement, ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2020

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

g) **Immobilisations corporelles (suite)**

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation corporelle doit être soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est observée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle sur sa juste valeur. La perte de valeur d'une immobilisation corporelle est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

La perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation corporelle augmente ultérieurement.

h) **Apports reçus sous forme de services**

Le travail de l'Association dépend de l'apport bénévole de nombreux particuliers. Comme ces services ne sont pas normalement achetés par l'Association et en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les apports reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

i) **Estimations de la direction**

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les chiffres réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2020

2. Changement de méthode comptable

L'Association a changé sa méthode de comptabilisation des placements et passé de la méthode de la juste valeur à celle du coût amorti, afin qu'elle reflète mieux la politique de placement de l'Association selon laquelle les instruments à revenu fixe sont détenus jusqu'à l'échéance. Ce changement de politique comptable a été appliqué rétrospectivement, ce qui a donné lieu au retraitement suivant des montants de l'exercice précédent :

	Montant précédemment déclaré \$	Redressement \$	Montant retraité \$
État de la situation financière			
Placements	2 224 972	(51 235)	2 173 737
Actif net non affecté	1 696 566	(51 235)	1 645 331
État des résultats			
Revenus de placements	85 672	(3 031)	82 641
État de l'évolution de l'actif net			
Non affecté, solde au début de l'exercice	1 389 369	(48 204)	1 341 165
Non affecté, excédent des produits sur les charges de l'exercice	146 239	(3 031)	143 208
Non affecté, solde à la fin de l'exercice	1 696 566	(51 235)	1 645 331

3. Gestion des risques liés aux instruments financiers

L'Association est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Association aux risques et les concentrations de ces risques.

Les instruments financiers de l'Association et la nature des risques auxquels ces instruments peuvent être exposés sont les suivants :

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Change	Risque de marché	
				Taux d'intérêt	Prix autre
Trésorerie	X			X	
Placements	X			X	
Créditeurs et frais courus		X			

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2020

3. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit

L'Association est exposée à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, de sorte que l'Association puisse subir une perte financière. L'Association ne détient pas directement de sûreté pour les obligations financières des contreparties.

L'exposition maximale de l'Association au risque de crédit est la suivante :

	2020	2019
	\$	\$
Trésorerie	857 508	722 646
Placements	2 222 246	2 173 737
	<u>3 079 754</u>	<u>2 896 383</u>

L'Association réduit son risque de crédit associé à la trésorerie en maintenant des soldes auprès d'une institution financière canadienne.

L'Association gère son risque de crédit associé aux placements au moyen de sa politique de placement, qui limite les divers types de placements admissibles.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

La direction veille au suivi des liquidités de l'Association afin de s'assurer que cette dernière dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations à échéance.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux de change.

L'Association n'est pas exposée au risque de change.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2020

3. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Association gère le risque de taux d'intérêt associé à ses placements en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Association n'est pas exposée au risque de prix autre.

Variation des risques

Le profil de risque des instruments financiers de l'Association n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

4. Trésorerie

	2020	2019
	\$	\$
Encaisse	117 303	79 638
Compte d'épargne-placement – 0,40 %	24 664	-
Compte de placement privilégié – 0,30 % (2019 – 1,20 %)	715 541	643 008
	857 508	722 646

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2020

5. Placements

	Valeur à l'échéance \$	2020 \$	2019 \$
Province de l'Ontario - 4,42 % - échéant le 3 novembre 2019	387 319	-	377 547
Banque Royale du Canada - 2,90 % - échéant le 16 novembre 2020	250 000	252 741	252 741
Banque de Montréal - 2,90 % - échéant le 16 novembre 2020	250 000	252 741	252 741
Province de Québec - 4,38 % - échéant le 1 ^{er} juin 2021	418 089	399 716	383 057
Province de Saskatchewan - 2,86 % - échéant le 30 mai 2022	325 393	306 136	297 631
Banque de Montréal - 2,11 % - échéant le 4 novembre 2022	193 675	195 332	-
La Banque de la Nouvelle-Écosse - 3,35 % - échéant le 4 novembre 2023	300 000	303 800	303 800
Banque de Montréal - 2,16 % - échéant le 16 novembre 2023	193 675	195 371	-
Province de la Colombie-Britannique - 3,33 % - échéant le 23 août 2024	365 390	316 409	306 220
		<u>2 222 246</u>	<u>2 173 737</u>

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2020

6. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Montant net
	\$	\$	\$
Matériel informatique	187 926	148 456	39 470
Mobilier et agencements	91 437	72 062	19 375
Améliorations locatives	416 393	318 488	97 905
	<u>695 756</u>	<u>539 006</u>	<u>156 750</u>
	Coût	Amortissement cumulé	2019 Montant net
	\$	\$	\$
Matériel informatique	174 992	131 551	43 441
Mobilier et agencements	91 437	69 783	21 654
Améliorations locatives	416 393	305 287	111 106
	<u>682 822</u>	<u>506 621</u>	<u>176 201</u>

7. Crédoeurs et frais courus

	2020	2019
	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer	241 693	180 410
Sommes à remettre à l'État	27 668	13 318
	<u>269 361</u>	<u>193 728</u>

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2020

8. Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden

	2020	2019
	\$	\$
Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden	38 818	38 818

Conformément à une entente de transfert conclue entre la Fondation canadienne de l'insolvabilité (la « FCI ») et l'Association en date du 12 novembre 2014, l'Association a reçu des fonds d'un montant de 88 818 \$ lors de la dissolution de la FCI. Cette somme doit servir uniquement à financer la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden et les activités connexes du bénéficiaire de celle-ci.

Aucune bourse n'a été octroyée au cours des exercices 2020 et 2019.

9. Incitatifs à la location reportés

	Coût	Amortissement	2020
	\$	cumulé	Montant net
		\$	\$
Incitatifs versés au locataire	103 348	16 575	86 773

	Coût	Amortissement	2019
	\$	cumulé	Montant net
		\$	\$
Incitatifs versés au locataire	103 348	4 875	98 473

En vertu du bail pour ses locaux de bureau, l'Association a reçu au cours de l'exercice précédent des incitatifs à la location totalisant 103 348 \$ et qui sont constitués d'incitatifs versés au locataire devant servir à acquérir des immobilisations corporelles.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2020

10. Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour éventualités

Le conseil d'administration de l'Association avait décidé antérieurement que l'Association grèverait l'actif net d'affectations d'origine interne afin de permettre à l'Association de réagir à des tendances financières ou autres qui pourraient influencer sur sa capacité à long terme d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Au cours de l'exercice précédent, le conseil d'administration a réexaminé et modifié la fin à laquelle l'actif net grevé d'affectations d'origine interne de l'Association doit servir. Par suite de cet examen, le conseil d'administration a décidé qu'une tranche de 1 000 000 \$ de l'actif net de 1 200 000 \$ qui était auparavant grevé d'une affectation d'origine interne pour éventualités serait désormais grevée d'une affectation d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation et que la somme restante de 200 000 \$ serait virée à l'actif net non affecté.

11. Revenus de placements

	2020	2019
	\$	\$
Intérêts sur la trésorerie	22 645	23 371
Intérêts sur les placements	73 028	59 270
	<u>95 673</u>	<u>82 641</u>

12. Opérations entre apparentés

L'Association a pour apparenté ARIL Society Inc. (la « Société »), en vertu de sa représentation au sein du conseil d'administration de la Société, de l'importance des opérations interorganismes et d'un échange de personnel de direction avec la Société, autant de facteurs qui permettent à l'Association d'exercer une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de la Société. L'Association n'a aucun intérêt économique dans la Société.

La Société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 30 janvier 2019. La Société administre le congrès de l'Annual Review of Insolvency Law.

La Société est une organisation à but non lucratif au sens de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

L'Association a conclu avec la Société un accord, entré en vigueur le 1^{er} février 2019, en vertu duquel elle assure la prestation de services de gestion, d'administration et de soutien à la Société, notamment la perception de produits et le règlement de charges au nom de la Société. L'accord vient à échéance le 31 mars 2021.

Les opérations conclues avec la Société et les soldes correspondants sont les suivants :

Produits (charges) de l'Association

	2020	2019
	\$	\$
Honoraires de gestion	165 000	-
Parrainage (inclus dans les frais de communications)	(15 000)	-

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2020

12. Opérations entre apparentés (suite)

Sommes perçues (versées) par l'Association au nom de la Société

	2020	2019
	\$	\$
Produits	630 210	15 000
Charges	(219 432)	(15 000)

Aucun solde n'est dû à la Société ou par la Société au 31 mars 2020 ou au 31 mars 2019.

13. Engagement

L'Association s'est engagée à louer ses locaux à bureaux jusqu'en août 2027. Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris l'estimation des charges pour les parties communes, sont les suivants :

	\$
2021	159 008
2022	159 008
2023	161 161
2024	162 699
2025	162 699
Par la suite	393 189
	1 197 764

14. Conséquences de la COVID-19

Au cours du mois de mars 2020, la pandémie mondiale causée par le coronavirus, dite de COVID-19, a mené les autorités gouvernementales fédérales canadiennes, de même que les autorités provinciales et régionales, à imposer des mesures telles que la limitation des déplacements à l'étranger, le confinement obligatoire et la distanciation physique ainsi que la fermeture des entreprises non essentielles. En raison du niveau élevé d'incertitude quant à l'issue de cette pandémie, il est difficile d'estimer les répercussions financières que pourrait avoir cette situation sur l'Association. Aucun ajustement n'a été apporté aux états financiers par suite de ces événements.

La conférence annuelle et les séminaires de formation continue en présentiel de l'exercice 2021 ont été annulés en raison de la pandémie. L'Association prend actuellement les dispositions nécessaires pour offrir en ligne des alternatives aux séminaires de formation continue et à la conférence annuelle, ainsi que la documentation afférente.

HILBORN

LISTENERS. THINKERS. DOERS.